



MUNICIPALITÉ  
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

MRC DE MONTMAGNY

## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant la grille des usages du Règlement de zonage numéro 02-90

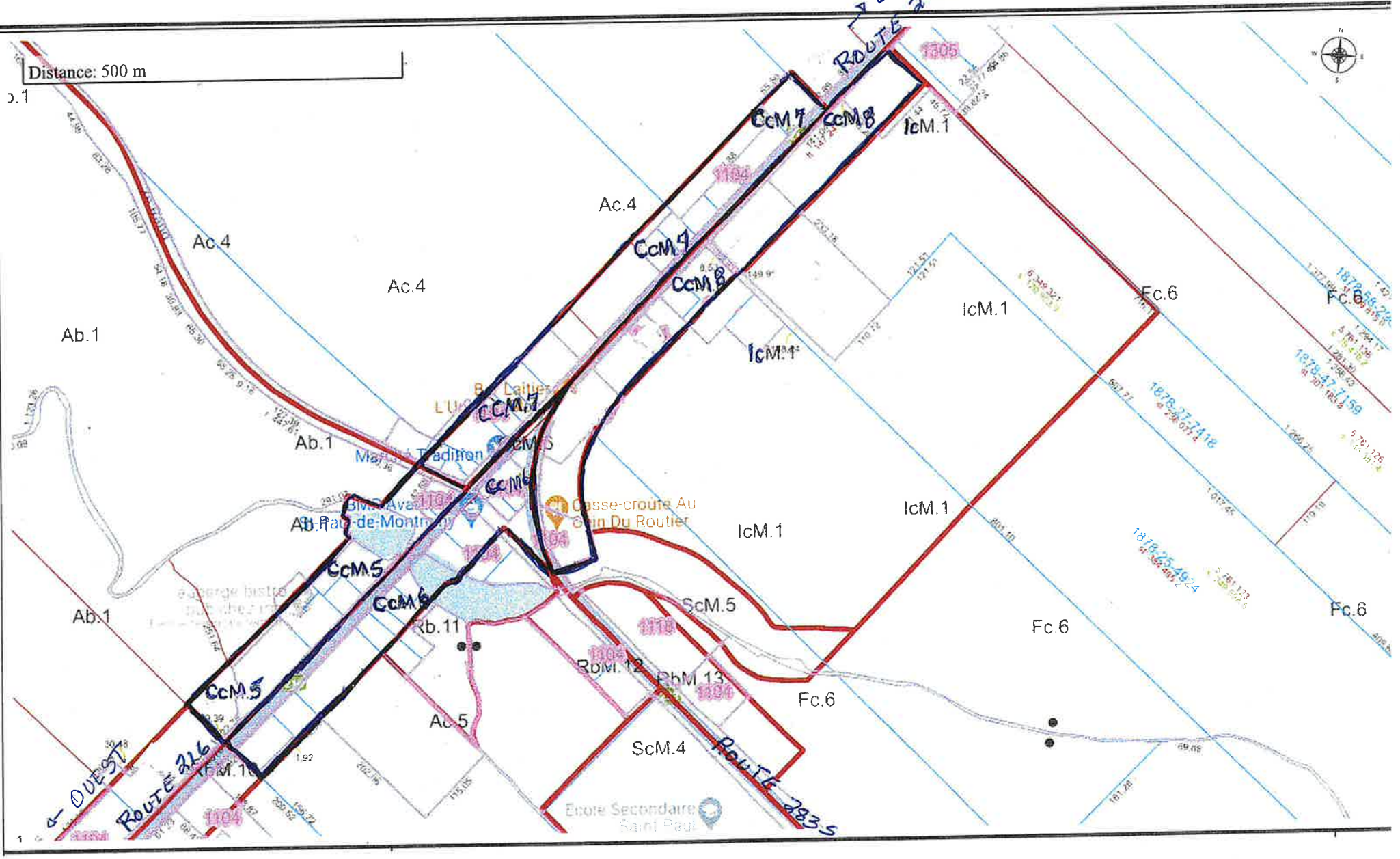
AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2024-02 modifiant la grille des usages du Règlement numéro 02-90;
2. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2024-02 modifiant la grille des usages du Règlement numéro 02-90 aura lieu le 30 mai 2024 à 19h30 à la salle du Conseil
3. Le projet de règlement vise à modifier l'usage des zones CcM.5, CcM.6, CcM.7 et CcM.8 pour y ajouter les usages suivants (4 logements), (4 à 6 logements), (6 à 8 logements) et (9 logements et plus).
4. Une copie du projet de règlement et une copie de la carte des zones visées peuvent être consultées au bureau municipal situé au 309 de la 4<sup>ème</sup> Avenue à Saint-Paul-de-Montminy du lundi au vendredi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00 ou en ligne à l'adresse suivante <https://www.stpauldemontminy.com/>.
5. Le projet de règlement numéro 2024-02 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 16<sup>ème</sup> jour de mai 2024

**Claudette Aubé**

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.



Distance: 500 m



EST  
ROUTE 216

0.1

Ab.1

Ac.4

Ac.4

Ac.4

CcM.7

CcM.8

IcM.1

IcM.1

Fc.6

Ab.1

CcM.7

CcM.6

Ab.1

CcM.5

CcM.6

Rb.11

IcM.1

IcM.1

Fc.6

Ab.1

CcM.5

Ac.5

ScM.5

ScM.4

Fc.6

Ecole Secondaire  
Saint-Paul

ROUTE 216  
OUEST

ROUTE 283-5

1